

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/619 du 26/6/1982
DECRET N° /MTPS/DGTFP.DFP/21024
et nomination
Portant intégration de Monsieur MPANDI Jean
dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services de l'Information.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;

D.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 75/338 du 19-7-75 fixant le statut commun
des cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Information ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 0009/MIPT/DAAF/SP du 14-01-1982 du
Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le
dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 75/338 du 19-7-75 susvisé, Monsieur MPANDI Jean, né le 8 Novembre 1956 à Dolisie, titulaire de la Licence ES Lettres, Option Journalisme obtenue à l'Université Marien NGOUABI (BRAZZAVILLE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information et Programme, et nommé au grade d'Administrateur des Services de l'Information Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 12 Janvier 1982, date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 26/6/1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information
et des Postes et Télécommuni-
cations,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Commandant Florent NTSIBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.I.P.T.	1
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2